

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER : R-3603-2006

**DEMANDE D'APPROBATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AUX OPTIONS
D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE POUR LA CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE ET
D'UTILISATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE SECOURS**

**RÉPONSE DE L'UNION DES CONSOMMATEURS (UC) À LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

1. **Référence :** Mémoire d'UC, pages 11 et 12.

Préambule :

UC propose de réduire le crédit fixe de 7 \$ à 3 \$ par kW et d'augmenter le crédit variable à 18 ¢/kWh en le maintenant constant pour la plage d'utilisation jusqu'à 100 heures. La valeur a été établie afin que le coût total de l'option du Distributeur et celui de la proposition de UC soient les mêmes pour un niveau d'utilisation de 40 heures.

Demande :

1.1 Veuillez justifier votre proposition de crédits fixe et variable (3 \$/kW et 18 ¢/kWh). Avez-vous examiné d'autres fourchettes de crédits fixe et variable qui respecteraient aussi un coût équivalent pour un niveau d'utilisation de 40 heures ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Tout d'abord, l'Union des consommateurs précise que sa proposition vise à faire part à la Régie d'une solution alternative à la proposition de crédits du Distributeur pour l'option d'électricité interruptible grande puissance qui représente, à notre avis, un coût fixe trop important pour l'ensemble de la charge locale en cas d'une faible utilisation de l'option par le Distributeur ainsi qu'un appariement discutable entre les crédits offerts et les coûts assumés par les clients participants.

Notre proposition de crédit fixe à 3 \$/kW et de crédit variable à 18 ¢/kWh vise à réduire la charge fixe qu'aurait à encourir la clientèle de la charge locale¹ tout en offrant une compensation financière équivalente aux clients participants pour une plage d'interruption de 40 heures. Aussi, nos calculs démontrent-ils un coût unitaire inférieur à celui de la proposition du Distributeur, ce qui devrait permettre de mieux situer l'option dans la séquence des moyens à sa disposition.

¹ Pour un potentiel de 1 000 MW, l'économie est de 4 M\$ annuellement par rapport à la proposition du Distributeur.

Notre proposition vise également à traduire plus adéquatement les coûts assumés par les clients participants et ce, qu'il y ait ou non interruption de service.

L'exemple donné par l'AQCIE et le CIFQ dans leur mémoire² confirme que les pertes économiques subies par interruption sont bien supérieures aux coûts relatifs à la participation à l'option d'électricité interruptible. Selon notre compréhension des données fournies par ces intervenantes, il en coûte un peu plus de 60 000 \$ pour la participation à l'option alors que les pertes subies s'élèvent (pour une interruption de 5 heures) à environ 160 000 \$. Ainsi, le ratio « coût fixe / coût total » pour l'exemple retenu par l'AQCIE et le CIFQ s'établit à près de 28 %.³

Dans l'exemple utilisé, la proposition du Distributeur permettrait au client participant d'obtenir 700 000 \$ en crédit fixe et environ 40 000 \$ en crédit variable. Il s'agit d'un ratio « coût fixe / coût total » de 95 %. Avec notre proposition, le client participant obtiendrait plutôt 300 000 \$ en crédit fixe et 90 000 \$ en crédit variable. Le ratio découlant de notre proposition, bien que plus élevé que celui exprimé dans l'exemple, serait de 77 %.

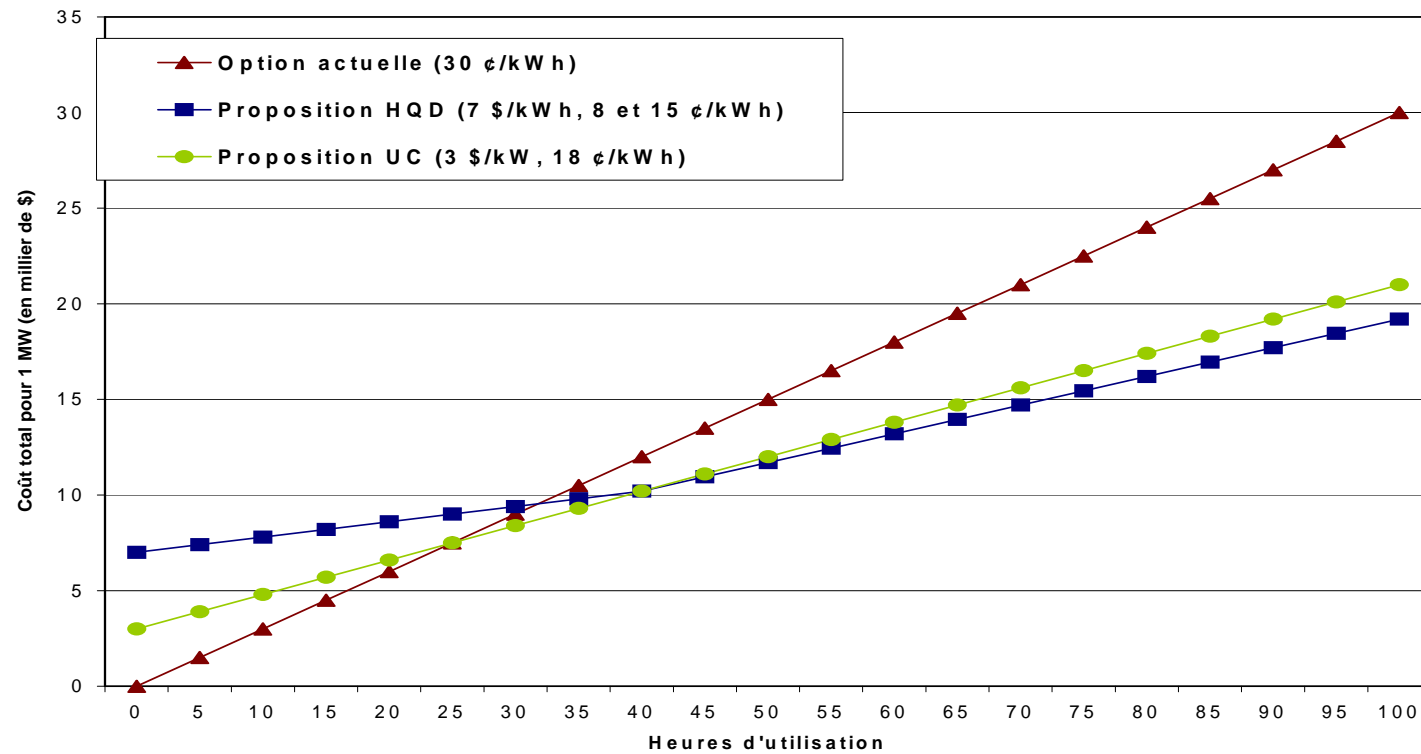
Pour une plage d'utilisation de l'option allant jusqu'à 40 heures, notre proposition situe ce ratio à 29 % (comparativement à 69 % pour la proposition du Distributeur). Ce qui indique que notre proposition s'apparie bien avec la situation des clients participants.

Par ailleurs, le graphique à la page suivante permet de mieux situer notre proposition par rapport à l'option actuelle et celle proposée par le Distributeur. Le graphique illustre le coût total de chacune des options considérées par blocs de cinq heures d'utilisation.

² C-1-2 – Preuve AQCIE/CIFQ, pp. 3-5 et Annexe 1.

³ Calcul : Coût fixe = 60 800 \$, Coût variable = 159 958 \$, Coût total = 220 758 \$.
Ratio = 60 800 / 220 758 = 27,5 %.

Graphique 1 : Comparaison des coûts entre les options d'électricité interrompible actuelle, proposée par le Distributeur et par l'Union des consommateurs.



En ce qui a trait aux autres fourchettes examinées, le tableau ci-dessous présente les résultats de deux autres fourchettes de crédits que l'Union des consommateurs a étudiées. Ces deux options offrent des compensations financières équivalentes aux clients participants pour une plage d'utilisation de 40 heures. Comparativement à la combinaison de crédits retenue par l'Union des consommateurs, ces options se révèlent moins dispendieuses pour une plage d'utilisation de 100 heures mais offrent un coût plus élevé pour des plages d'utilisation inférieures à 40 heures.

Tableau 1 : Coût unitaire et coût total de deux options à crédit fixe réduit

Heures d'utilisation	Option B: Crédit fixe de 4 \$/kW et crédit variable de 15,5 ¢/kWh		Option C: Crédit fixe de 5 \$/kW et crédit variable de 13 ¢/kWh	
	Coût unitaire (¢/kWh)	Coût total pour 1 MW (\$)	Coût unitaire (¢/kWh)	Coût total pour 1 MW (\$)
0	-	4 000	-	5 000
5	95,5	4 775	113,0	5 650
10	55,5	5 550	63,0	6 300
15	42,2	6 325	46,3	6 950
20	35,5	7 100	38,0	7 600
25	31,5	7 875	33,0	8 250
30	28,8	8 650	29,7	8 900
35	26,9	9 425	27,3	9 550
40	25,5	10 200	25,5	10 200
45	24,4	10 975	24,1	10 850
50	23,5	11 750	23,0	11 500
55	22,8	12 525	22,1	12 150
60	22,2	13 300	21,3	12 800
65	21,7	14 075	20,7	13 450
70	21,2	14 850	20,1	14 100
75	20,8	15 625	19,7	14 750
80	20,5	16 400	19,3	15 400
85	20,2	17 175	18,9	16 050
90	19,9	17 950	18,6	16 700
95	19,7	18 725	18,3	17 350
100	19,5	19 500	18,0	18 000